

L'abrogation de "Summorum pontificorum" : un acte d'une violence rare

Article rédigé par *Le Salon Beige*, le 16 juillet 2021

Dans une lettre apostolique en forme de Motu Proprio, publiée aujourd'hui sous le nom [Traditionis custodes](#), le pape abroge le texte d'apaisement de Benoît XVI. Niant le droit légitime des fidèles et des prêtres, le pape remet toutes les décisions dans les mains des seuls évêques, sous la vigilance du Siège apostolique.

Il appartient à l'évêque diocésain, en tant que modérateur, promoteur et gardien de toute la vie liturgique de l'Église particulière qui lui est confiée, de régler les célébrations liturgiques de son diocèse. Par conséquent, il est de sa compétence exclusive d'autoriser l'utilisation du Missel romain de 1962 dans son diocèse, selon les directives du Siège Apostolique.

Le pape écrit que les fidèles adhérents de ces groupes ne peuvent pas se réunir pour la messe dans les églises paroissiales ! Faudra-t-il retourner dans les rues ? Le pape demande aussi aux évêques de

"se garder d'autoriser la constitution de nouveaux groupements."

Le pape demande aussi explicitement de cesser l'érection de nouvelles paroisses personnelles.

C'est un retour au régime d'autorisation au compte-goutte en place en 1988, la mise à l'écart des personnes attachées au missel de 1962, avec le risque de ranimer la guerre liturgique.

Quant aux prêtres diocésains qui souhaitent utiliser le missel de 1962 (et qui sont de plus en plus nombreux à le faire)... :

"Les prêtres ordonnés après la publication du présent Motu Proprio, qui souhaitent célébrer à l'aide du Missale Romanum de 1962, doivent en faire la demande formelle à l'Évêque diocésain qui consultera le Siège Apostolique avant d'accorder cette autorisation.

Les prêtres qui célèbrent déjà selon le Missale Romanum de 1962 doivent demander à l'Évêque diocésain l'autorisation de continuer à jouir de cette faculté."

Le pape invoque, [dans une lettre adressée aux évêques](#), la nécessité de l'unité de l'Église :

"Pour défendre l'unité du Corps du Christ, je suis contraint de révoquer la faculté accordée par mes prédécesseurs. L'usage déformé qui a été fait de cette faculté est contraire aux intentions qui ont conduit à accorder la liberté de célébrer la Messe avec le Missale Romanum de 1962.

Répondant à vos demandes, je prends la ferme décision d'abroger toutes les normes, instructions, permissions et coutumes qui précèdent le présent Motu proprio, et déclare que les livres liturgiques promulgués par les

saints Pontifes Paul VI et Jean-Paul II, conformément à la décrets du Concile Vatican II, constituent l'unique expression de la lex orandi du Rite romain."

La publication de ce texte, au nom de l'unité, est pour le moins troublante, à l'heure même où l'épiscopat allemand s'enfonce dans le schisme et l'hérésie. Pour les Allemands, pas de motu proprio pour réparer une unité qui se délite. Troublante également à l'heure où l'on parle de synodalité et de la place des laïcs au sein de l'Eglise. Les laïcs attachés au missel de 1962 sont les grands oubliés de ce texte.

Après le pass sanitaire, voici le pass liturgique... Quelle semaine !

Retrouvez l'article du Salon Beige à cette adresse :

<https://www.lesalonbeige.fr/le-pape-francois-abroge-summorum-pontificum/>